ENTENTE DE RÉSILIATION DE BAIL

ENTRE :

et

Olivier CASTAIGNE et associés

LE LOCATAIRE LE PROPRIÉTAIRE

Concernant le logement situé au :

3475 av. Maricourt, appartement 6, G1W2M4, Québec

1. Les parties à la présente sont liées par un bail de 12 mois, au montant de 795$ par mois;

2. Les parties conviennent mutuellement de résilier ledit bail à compter du 30 septembre 2020;

3. En conséquence, le locataire s’engage à quitter les lieux loués au plus tard à cette date en emportant avec lui tous ses effets personnels et à laisser le logement dans le même état qu’il se trouvait lorsqu’il y a emménagé, sauf usure normale;

4. Dès la signature de la présente, le locataire s’engage à faciliter la relocation du logement en permettant l’accès pour fins de visite à d’éventuels locataires en tout temps entre 9h et 21h.

À Québec, le 16 septembre 2020 À Québec, le 16 septembre 2020

LE LOCATAIRE LE PROPRIÉTAIRE Olivier CASTAIGNE

Et associés